

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril
le Conseil Municipal de la Commune de Dugny dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle du Conseil,
sous la présidence de Madame Fabricia VOL, Maire.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2023,
Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2024.

Budget Forêt :

- 1) Vote du compte de gestion 2023,
- 2) Vote du compte administratif 2023,
- 3) Affectation des résultats 2023,
- 4) Vote du budget primitif 2024,

Budget Eau :

- 5) Vote du compte de gestion 2023,
- 6) Vote du compte administratif 2023,
- 7) Affectation des résultats 2023,
- 8) Vote du budget primitif 2024,

Budget commune :

- 9) Vote du compte de gestion 2023,
- 10) Vote du compte administratif 2023,
- 11) Affectation des résultats 2023,
- 12) Vote du budget primitif 2024,

- 13) Application de la fongibilité des crédits,
- 14) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024,
- 15) Fixation du prix de l'eau,
- 16) Subventions aux associations-année 2024,
- 17) Mise en place de la prime de pouvoir d'achat.
- 18) Demande de subvention – aménagement d'un accès à la zone économique dit du raisin

- Questions diverses.

A l'ouverture de séance,

Etaient présents : Mesdames Fabricia VOL, Karine HELMINGER, Viviane VALLARIN, Isabelle REMY Ghislaine VAILLANT. Messieurs Jean-Marie BRENNER, Alain LOMBARD, Philippe HUMBLET, Claude ROUX, Francis TOUSSAINT, Alain RAKETAMANGA, Arnaud DUBAUX,

Absents : Anne-Sophie PRENTOUT, Anne THOMAS, David MINUTO

Ont donné Procuration : Anne THOMAS à Alain LOMBARD, David MINUTO à Jean-Marie-BRENNER
Anne-Sophie PRENTOUT à Alain KAKETAMANGA.

Secrétaire de séance : Philippe HUMBLET

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Le conseil Municipal APPROUVE avec 8 voix Pour, 5 Contre (M. Claude ROUX, M. Francis TOUSSAINT, M. Alain RAKETAMANGA, M. Arnaud DUBAUX, Mme Ghislaine VAILLANT) et 2 abstentions (Mme HELMINGER, Mme PRENTOUT)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2024

Le conseil Municipal APPROUVE avec 8 voix Pour, 4 Contre (M. Claude ROUX, M. Francis TOUSSAINT, M. Alain RAKETAMANGA, Mme Ghislaine VAILLANT) et 3 abstentions (Mme HELMINGER, Mme PRENTOUT, M. Arnaud DUBAUX)

Demande de rectificatif :

Il est demandé d'ajouter par Mme HELMINGER pour la vidéoprotection : avec modification de certains emplacements.

Mme le Maire : Pour la lecture des budgets, je laisse la parole à **Mme CRISTINO**, cela ne gêne personne ?

Réponse de l'assemblée : NON

M. RAKETAMANGA : c'est le vote du Budget ? Je vais faire une petite intervention sur le Budget. C'est probablement l'acte le plus important du Conseil municipal sur l'année. L'année dernière je me rappelle qu'on avait eu quand même quelques petites bisbilles sur le fait que la date était très tardive. Cette année, nous avons une Commission finance pour préparer le budget pour lequel nous n'avons eu strictement aucun document. La 2ème chose, c'est que l'ordre du jour de la Commission était absolument flou. Nous ne savions qu'une chose, c'est que ce n'était ni une soirée pyjama, ni un concours de belote. Et ça s'est fait un vendredi à 18h00.

M. TOUSSAINT : vendredi Saint.

M. RAKETAMANGA : Forcément, ça obère un certain nombre de gens et il y a, eu probablement, peu de participants. On choisit comme date pour faire le budget le 15 avril, sachant que c'est la date ultime pour le faire. Voilà alors moi, face à ces choses qui me dépassent complètement alors que ça doit être fait normalement le premier janvier et on peut aller jusqu'au 15 avril pour le valider. Je ne vois même pas l'intérêt d'en discuter.

Mme le Maire : Les documents ont été envoyés après la réunion de la commission à tout le monde soit 12 jours avant le Conseil.

M. TOUSSAINT : Je voudrais que vous preniez connaissance de ce courrier qui a été adressé à Madame le Maire au mois de février. Où, on ne nous a pas porté connaissance, c'est le problème du mur de Monsieur JOUDA et c'est déjà le 3ème épisode. Les courriers sont envoyés et où on n'a pas de réponse. Tu nous en a parlé lors de la dernière commission travaux.

Mme le Maire : C'est du privé. Moi je ne peux pas en parler. Je l'ai bien dit.

M. TOUSSAINT : Le courrier, tu aurais pu dire que tu avais reçu un courrier

Mme le Maire : Je l'ai dit lors de la Commission. J'ai dit que j'avais reçu un courrier moi-même et un courrier pour la commune où il mettait responsable la commune.

Je l'ai dit, Francis, tu as même répondu, on n'a rien à voir là-dedans, c'est un mur privé.

M. RAKETAMANGA : Moi je suis bien d'accord avec Francis, c'est des histoires privées, sauf que pour certaines histoires privées, on se dépêche de faire des photocopies et de distribuer cela sous enveloppe.

19h28 : Départ de M. DUBAUX, M. ROUX, Mme VAILLANT, M. TOUSSAINT et M. RAKETAMANGA.

Interruption de séance pour absence de Quorum,

19h47 : Arrivée de Mr David MINUTO

DELIBERATIONS ADOPTEES :

2024_02_01 Approbation des comptes de gestion 2023 - Budget principal et budgets annexes

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Service de Gestion Comptable (SGC) de la trésorerie de Verdun à la clôture de l'exercice.

Considérant que les comptes administratifs 2023 de la commune 20900 et les budgets annexes 20901 « eau » et 20903 « forêts » sont conformes aux comptes de gestion 2023 de la Trésorerie de Verdun,

Considérant que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de la part de l'Ordonnateur ;

Suite à l'examen de ce point en commission finances du 05 avril 2024,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les trois comptes de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Karine HELMINGER) par un vote séparé pour chacun des budgets ;

- **APPROUVE** les trois comptes de gestion de la trésorerie de Verdun pour l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** madame le Maire à signer les comptes de gestion 2023.

2024_02_02 Vote des Comptes Administratifs 2023 - Budget principal et budgets annexes

Mme le Maire présente les comptes administratifs 2023 du budget principal ainsi que des budgets annexes « 20901, 20903 ».

Les comptes administratifs établis au titre de l'année 2023 peuvent se résumer comme suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	624 732.91	1 087 507.89
Recettes	1 180 838.12	531 547.68
Résultat	+ 556 105.21	- 555 960.21

Soit un Résultat global de : 145.00

Budget 20901 « eau » :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	86 542.09	201 498.43
Recettes	85 899.12	90 076.87
Résultat	- 642.97	- 111 421.56

Soit un Résultat global de : - 112 064.53

Budget 20903 « Forêt » :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	98 075.07	00.00
Recettes	486 616.30	1 820.00
Résultat	388 541.23	1 820.00

Soit un Résultat global de : 390 361.23

Mme Fabricia VOL passe la présidence à M. BRENNER, adjoint, et se retire de la salle du conseil lors du vote.

Suite à l'examen de ce point en commission finances du 05 avril 2024,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes administratifs 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (Karine HELMINGER) par un vote séparé pour chacun des budgets ;

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 du budget principal ainsi que des budgets annexes

Commentaires :

Mme HELMINGER : Vous nous avez envoyé un certain nombre de documents qui ne sont pas forcément compréhensible pour tous.

Mme CRISTINO : La présentation du budget est identique tous les ans, c'est la même gymnastique que toutes les autres années.

Mme le Maire : Parfois on l'oublie la gymnastique.

2024_02_03 Affectation des résultats 2023 - Budget principal et budgets annexes

Après adoption des comptes administratifs de l'exercice 2023 de budget principal de la commune et des budgets annexes « 20901 eaux » et « 20903 forêt »,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Budget principal :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023 : EXCEDENT	556 105.21
Affectation complémentaire en réserve (1068)	270 846.01
Résultat reporté en fonctionnement (002)	285 259.20
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	555 960.21

Budget eau :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : DEFICIT	642.97
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en exploitation (002)	642.97
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	111 421.56

Budget Forêt :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	388 541.23
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en exploitation (002)	388 541.23
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	1 820.00

Suite à l'examen de ce point en commission finances du 05 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Karine HELMINGER) par un vote séparé pour chacun des budgets ;

- **APPROUVE** ces propositions.

2024_02_04 Adoption du budget primitif - Budget principal et budgets annexes

Madame le Maire invite le conseil municipal à examiner le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes en fonctionnement et en investissement. Les documents budgétaires avec le détail des dépenses et recettes sont présenté au conseil municipal.

Suite à l'examen de ce point en commission finances du 05 avril 2024,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes arrêtés comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement		
Dépenses	978 123.20	Dont 0.00 de RAR
Recettes	978 123.20	Dont 0.00 de RAR
Section d'investissement		
Dépenses	1 182 030.21	Dont 20 689.80 de RAR
Recettes	1 182 030.21	Dont 305 804.00 de RAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix POUR et 1 voix CONTRE (Karine HELMINGER)

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget principal « 20900 »

Commentaires :

Mme HELMINGER : Les montants on les a mais pas le détail.

M. BRENNER : dans l'article 231 c'est une enveloppe. C'est ce qui a été déjà vu en commission travaux.

Mme CRISTINO : Nous avons transmis les documents 12 jours avant afin que vous puissiez transmettre vos interrogations avant le conseil pour apporter toutes les informations. C'était bien noté dans le mail.

Mme HELMINGER : A la commission travaux l'autre jour, oui effectivement on a eu des détails. On ne peut pas me répondre, je vous ai envoyé les tableaux 12 jours avant, il fallait poser les questions.

Mme le Maire : Ce qu'on a vu en commission travaux, les chiffres font partie de la somme.

Mme HELMINGER : C'est quoi qui te dérange Stéphanie,

Mme CRISTINO : Tu as vu une partie à la commission travaux, et si tu avais des interrogations sur des autres montants, on aurait pu répondre correctement avec les bons chiffres.

Mme le Maire : Moi je n'ai pas pris les devis de la commission travaux.

Mme HELMINGER : Alors je vais voter contre parce que je trouve bien dommage qu'on ne puisse pas plus en discuter. La commission travaux, c'était bien partie, on en a discuté des travaux. Je trouve que pour un budget de la commune, on pourrait avoir plus de discussions et plus d'échanges là-dessus. C'est pour cela que je vote contre le budget.

Budget eau :

Section de fonctionnement		
Dépenses	109 636.00	Dont 0.00 de RAR
Recettes	109 636.00	Dont 0.00 de RAR
Section d'investissement		
Dépenses	288 095.60	Dont 123 725.17 de RAR
Recettes	288 095.60	Dont 26 928.60 de RAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Karine HELMINGER)

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe : eau « 20901 »

Budget Forêt :

Section de fonctionnement		
Dépenses	423 573.23	Dont 0.00 de RAR
Recettes	423 573.23	Dont 0.00 de RAR
Section d'investissement		
Dépenses	250 000.00	Dont 0.00 de RAR
Recettes	250 000.00	Dont 0.00 de RAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Karine HELMINGER)

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe : Forêt « 20903 »

2024_02_05 Application de la fongibilité des crédits - Budget principal et budgets annexes

Le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 2023_01_005 en date du 11 avril 2023 d'autoriser le Maire à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

L'autorisation de l'application de la fongibilité des crédits doit être soumise au vote chaque année.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

Décide d'autoriser à nouveau Mme le Maire à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2024_02_06 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024

M. BRENNER, 1^{er} Adjoint, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu l'exposé de son rapporteur,

Mme le maire propose aux membres du conseil de ne pas augmenter en 2024 les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** la fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.88%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0.200%
- taxe d'habitation (résidences secondaires + logements vacants) : 1.85%

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024_02_07 Fixation du prix de l'eau

Le Conseil Municipal, après, avoir entendu l'exposé de M. BRENNER, 1^{er} adjoint,

- **DECIDE à l'unanimité** que la part fixe concernant la location du compteur d'un montant de 7.50 € reste inchangée,

- **DECIDE** 6 voix POUR et 1 voix CONTRE (Karine HELMINGER) et 2 ABSTENTIONS (David MINUTO, Isabelle REMY) :

- une augmentation de 2 centimes pour la partie variable sur les deux tranches de consommation,

- **FIXE** les tarifs de l'eau à compter du 2^{ème} semestre 2024 comme suit :

1.22 € /m3 pour une consommation semestrielle jusqu'à 500 m3

1.033 € /m3 pour une consommation semestrielle au-delà de 501 m3

M. BRENNER rappelle que la tarification de l'eau est augmentée de la redevance pollution obligatoire due chaque année à l'agence de l'eau, dont le tarif est fixé par cette entité.

2024_02_08 Subventions aux associations année 2024

Vu l'avis de la commission « Associations » qui s'est réunie le 21 mars 2024 ;

Sur le rapport de Mme HELMINGER, 2^{ème} adjointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote séparé pour chacune des associations

- **DECIDE** d'accorder aux associations une aide financière, selon le détail en annexe 1,

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

2024_02_09 Mise en place de la prime pouvoir d'achat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) en date du 12 février 2024,

Vu l'avis d'orientation N° 2023_06_08 en date du 21 décembre 2023 et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal

DECIDE

Article 1 :

De verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents qui remplissent les conditions selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Article 2 :

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Article 3 :

De prévoir un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.

Article 4 :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 5 :

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

2024_02_10 Demande subvention – aménagement accès zone du raisin

Madame le Maire expose que le projet concerne un aménagement d'un accès à la zone économique dit du raisin. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 82 543.50 HT soit 99 052.20 TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement	82 543.50	DETR	49 526.10
		Autofinancement	33 017.40
TOTAL HT	82 543.50	TOTAL HT	82 543.50

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 22/02/2024,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de travaux présenté estimé à 82 543.50 € HT,
- approuve le plan de financement exposé ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR,
- autorise Mme le Maire à solliciter d'autres co-financement le cas-échéants,
- autorise Mme le Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la délibération.